

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PASLY

En date du 18 novembre 2014

Présents : Mesdames et Messieurs CAMACHO Philippe, LECLERCQ Gérard, GOURLÉ Annie, MARTELL Bernard, COMBES Mireille, DELAHAYE Daniel, HUARD Patrick, QUÉVREUX Alain, BERTHELOT Claude, LÉGER Sylvie, CORDELETTE Edith, REDON Hélène, ROY Thierry, LEDOUX Sylvie, SERYLO Véronique.

M. Claude BERTHELOT, assisté de Mme ROUYER Marie-Laure, secrétaire de mairie a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour (concernant la décision modificative budgétaire : acquisition de deux chaises pour la classe maternelle et deux armoires pour la restauration scolaire) et la suppression du point « demande de subvention au titre du FDS » (les travaux projetés n'étant pas éligibles au FDS). L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal a :

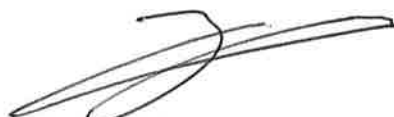
- **Accepté à l'unanimité**, la création de 3 fiches opérations en investissement intitulées « marquage au sol rue Jules Debordeaux », « acquisition de 2 chaises pour la classe maternelle » et « acquisition de 2 armoires pour le rangement du matériel de la restauration scolaire », **décidé d'augmenter** le budget prévu pour la fiche opération « Sécurité rue du Petit Longpont » au vu de la dernière facture restant à régler, et **a établi** une décision modificative budgétaire en conséquence (+ 2 350 € prélevés sur la fiche opération 14-15 « maison des associations »).
- Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité (FDS) 2007-2014 adopté par le Conseil Général et prorogé le 6 octobre 2014, **décidé à l'unanimité**, de proroger l'adhésion au FDS pour les travaux de voirie jusqu'au 31 décembre 2016.
- **Accepté à l'unanimité** de modifier le format de l'encart publicitaire au tarif de 200 euros comme suit : 100 x 140 mm (au lieu de 80 x 130 mm).
- Vu la loi de finances pour 2014 introduisant une nouvelle exonération facultative et la modification d'une exonération existante de la taxe d'aménagement (TA), **décidé à l'unanimité**, de soumettre à la Taxe d'Aménagement les locaux à usage industriel et artisanal, ainsi que les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² et **décidé à la majorité moins 1 abstention** (Ph. CAMACHO), d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable (moins de 20 m²).
- **Accepté à l'unanimité** la modification de l'acte constitutif de la régie de recette « restauration scolaire » comme suit : « le régisseur est assujéti à un cautionnement (permet au régisseur de garantir les fonds qui lui sont confiés) selon la réglementation en vigueur ».
- **Décidé à la majorité, moins deux abstentions** (E.CORDELETTE et P. HUARD) de modifier le tarif du repas pour le personnel communal et de le fixer à prix coûtant.
- **Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire qui indique que suite à la sinistralité (arrêts de travail, soins liés à l'accident de travail, décès) enregistrée sur le département de l'Aisne, la société qui gère le contrat d'assurance des risques statutaires (assurance permettant à la commune d'être remboursée lors des arrêts de travail des agents) augmentera de 15 % la cotisation des communes adhérentes et appliquera une franchise de 15 % sur le remboursement des indemnités journalières et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- **Décidé à la majorité, moins un contre** (T.ROY) et **quatre abstentions** (E.CORDELETTE, S.LEGER, S.LEDOUX et H.REDON), de ne plus accepter les élèves stagiaires au-delà de 14 ans.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui précise que son indemnité de fonction sera soumise au prélèvements URSSAF à compter du 1^{er} janvier 2015 et que pour éviter cette nouvelle charge de cotisations à la collectivité, il convient de baisser son indemnité sous le plafond fixé pour le calcul des charges. En conséquence, **décidé à l'unanimité** avec effet au 1^{er} janvier 2015, de fixer le montant de l'indemnité du Maire à 41 % de l'indice de référence.

- Entendu les questions diverses suivantes :
 - Le contrat de location du standard téléphonique arrivant à son terme, il convient de le renouveler. Ce sera chose faite sans surcoût pour la commune.
 - Suite à la location de la salle du Marais par un Paslyzien, la peinture du plafond de la cuisine refaite à neuf, a été tâchée. De plus, la petite salle a été utilisée alors qu'elle n'était pas prévue dans le contrat de location. Un titre de recette a été émis à l'encontre du locataire, le remboursement est en cours.
 - Monsieur MARTELL informe l'assemblée qu'en accord avec les familles concernées, un livret de suivi du comportement des enfants lors des temps périscolaires a été mis en place afin que les parents soient informés en temps réel des problèmes qui se posent. Il permet une vision globale du comportement.
 - Les élus et les salariés de la commune sont conviés à participer au repas de Noël de la restauration scolaire le 18 décembre 2014.
 - Le planning de l'OPAL pour les travaux du lotissement « Derrière Longpont » est le suivant : début des travaux 2^{ème} trimestre 2015, durée prévue du chantier : 17 mois, mise en location fin d'année 2016.
 - Devant l'annonce par la presse de la suppression des syndicats départementaux d'énergie et le transfert de leurs compétences aux conseils généraux, l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) demande un soutien aux communes adhérentes. Un courrier va être adressé par le Maire au Président de l'Association des Maires de France en ce sens. Le Conseil Municipal approuve ce soutien à l'unanimité.
 - La date retenue pour les vœux du Maire est le dimanche 4 janvier 2015.
 - La distribution des cartes de vœux aux Paslysiens sera effectuée en même temps que l'invitation aux vœux du Maire les 21 et 22 décembre.
 - Annie Gourlé, Mireille Combes et Gérard Leclercq, se rendront à l'invitation reçue à l'occasion de la Sainte Barbe le 4 décembre.
 - La prochaine réunion de la commission « rythmes scolaires » aura lieu le jeudi 4 décembre. Le journal l'Union viendra ce jour là, faire un reportage sur la mise en place des rythmes scolaires à Pasly.

Pour extrait certifié conforme, le lundi 24 novembre 2014,

Le Secrétaire de séance,



Claude BERTHELOT

Le Maire,



Philippe CAMACHO